



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020**

**L'an deux mille vingt et le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures.**

Le Bureau communautaire décisionnel de l'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Ayant pris part à la délibération : 26

- Présents : 26
- Pouvoirs : 0

**Date de convocation :**

Mardi 15 Septembre 2020

**Affichage effectué le :**

29 septembre 2020

**Mise en ligne le :**

29 septembre 2020

**Présents :**

**AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, MM. Thierry DOMINGUEZ, Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

**Absents Excusés :**

**ADISSAN** : M. Patrick LARIO

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur** : Gwendoline CHAUDOIR

**OBJET :**

« Accord-cadre de coopération pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021 : demande de subvention pour les animations scolaires 2020/2021 (thématiques Eau) auprès de l'Agence de l'Eau

**N° 003335**

**Question N° 7 à l'O.J.**

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200921-00033335-02

Madame la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et GEMAPI rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Agence de l'Eau ont validé l'Accord-Cadre pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour les années 2017 à 2021 qui se décline en plusieurs grandes thématiques qui ont fait l'objet d'une première convention d'application multi-thématiques et d'une convention spécifique au milieu marin pour les années 2017 et 2018.

La seconde période de conventionnement 2019-2021 a été finalisée en 2019, prenant en compte le 11<sup>ème</sup> programme de financement de l'Agence de l'Eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la prise de compétence GEMAPI par la CAHM au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette convention permet, notamment, le financement de missions en lien avec l'eau et les milieux aquatiques réalisées par les agents de la CAHM et précisées par la suite. Les missions éligibles sont déterminées chaque année entre la CAHM et l'Agence de l'eau et doivent faire l'objet de demandes de subvention annuelles.

Madame la Rapporteur précise que la CAHM propose, également, des animations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire grâce à l'intervention de deux animatrices.

Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur la thématique de l'Eau en milieu scolaire (temps d'animation et matériel) sont subventionnées par l'Agence de l'Eau uniquement dans le cadre du contrat précité.

La sélection des projets pédagogiques des classes candidates a été réalisée le 17 septembre 2020 : 81 jours d'animation en lien avec l'eau ont été sélectionnés pour l'année scolaire 2020-2021.

Le coût prévisionnel de ces animations est estimé à 19 812,6 euros, éligibles à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau pour l'année scolaire 2020-2021.

En conséquence, les membres du Bureau Communautaire sont invités à autoriser son Président à solliciter une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour les actions de sensibilisation du public scolaire sur le thème de l'eau pour l'année scolaire 2020-2021.

## **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,*

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- **DE SOLLICITER** une demande de financement pour les actions de sensibilisation du public scolaire sur le thème de l'eau pour l'année scolaire 2020-2021 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

*Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits*

*Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#